REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le 02 février à 19 heures 30 min

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Monsieur Christian HEISON, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 janvier 2023

Présents : Mrs HEISON – DÉPLANTE – Mme CINTAS – M. MONTEIRO-BRAZ – Mme BONANSEA – M. TURK-SAVIGNY – Mme BOUKILI - M. Jean-Marc TRUFFET - Mme DUMAINE – M. DUPUY – Mmes STABLEAUX – SANCHEZ – COGNARD – Mrs DEMEZ - ABRY – Mme CHAL - Mrs TAIX - ZANATTA – GARIN – Mme AVON – M. DULAC – Mme LABORIER – Mrs CLEVY – GOUTELLE - BERNARD-GRANGER – Mme CROENNE – Mrs Nicolas TRUFFET – HECTOR – Mme CHAUVETET.

Absents excusés : Mme GRANGER qui a donné pouvoir à M. HEISON – Mme JARRIER qui a donné pouvoir à M. DÉPLANTE – Mme BOICHET-PASSICOS qui a donné pouvoir à M. CLEVY.

Absent : M. LOPES.

Mme Marie STABLEAUX a été désignée Secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-01-02

Nature : 7. Finances locales – 7.1. Décisions budgétaires
Objet : Débat d'orientations budgétaires 2023
Rapporteur : M. Eddie TURK-SAVIGNY, Adjoint au Maire

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce rapport reprend les éléments suivants :

- Point sur le contexte national et ses conséquences sur les budgets communaux.
- Recensement des contraintes exogènes pesant sur la commune.
- Premières orientations du budget 2023 et mesures de réaction pour maintenir la capacité d'investissement et niveau de services.

- Informations sur les ressources humaines de la collectivité
- Etat de l'endettement et des engagements financiers
- Eléments de prospectives financières et de Plan Pluriannuel d'Investissement

Afin d'éclairer les membres du Conseil Municipal et permettre la tenue du débat sur ces orientations, le rapport sur les orientations budgétaires, annexé à la présente délibération, a été porté à la connaissance des élus.

Les membres de la commission « Ressources » ont débattu de ce dossier lors de leur réunion en date du 24 janvier 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL DEBAT des orientations budgétaires 2023.

La Secrétaire de séance,

Marie STABLEAUX

Le Maire,

Christian HEISON

RUMILLY

Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Conseil Municipal du 2 février 2023

SOMMAIRE

1) Contexte national : inflation et ralentissement économique
2) Energies : quel coût pour la commune, quelle aide de l'Etat ?
3) Lettre de cadrage 2023 : choix du blocage des dépenses malgré l'inflation prévisionnelle
4) Dépenses de personnel : gros efforts de maintien de la masse salariale au même niveau qu'en 2022
5) Recettes : intégration de l'inflation
6) Objectif : mettre fin à « l'effet ciseau » pour préserver la capacité d'auto-financement
7) Compte Administratif 2022 : résultats prévisionnels
8) Rumilly Services Publics 2025: repenser le modèle économique communal
9) Schéma Directeur Immobilier : action phare de RSP 2025
10) Prospective financière : financer les investissements
11) Plan Pluriannuel d'Investissement

1) Le contexte national : inflation généralisée et flambée des prix de l'énergie

France : IPC (GA en %) et composants
(en point de pourcentage)

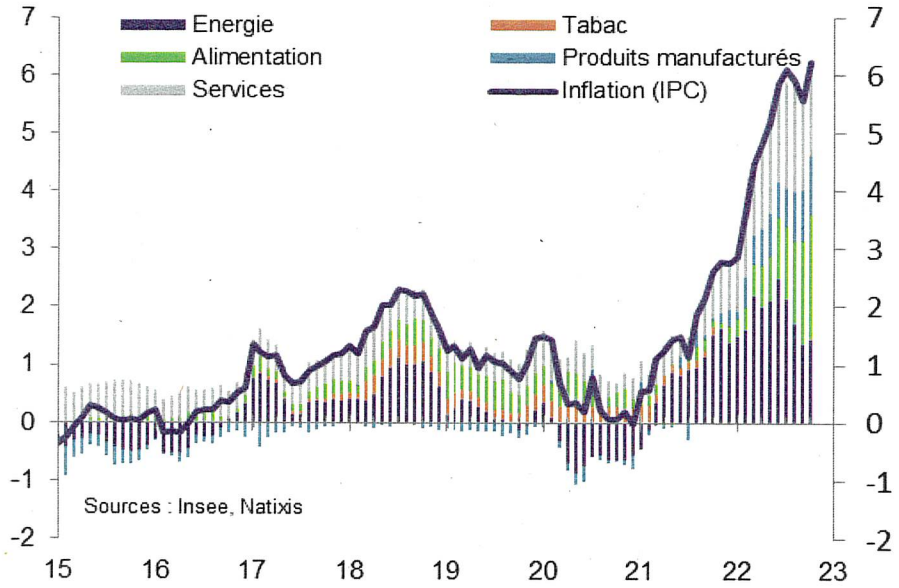

Pétrole : Prix du baril de Brent

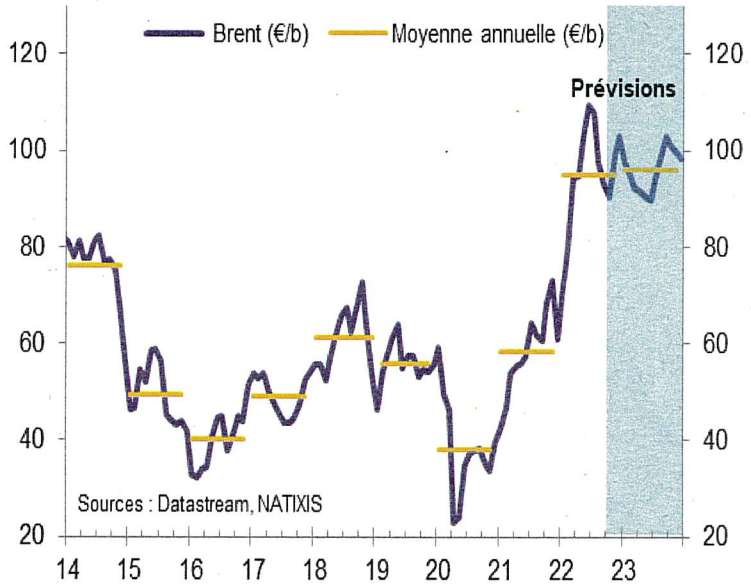

En 2023, maintien de l'inflation au même niveau qu'en 2022, soit **+ 6,5 %**

En 2023, maintien du prix de l'énergie au même niveau qu'en 2022

Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 %), l'inflation est repartie à la hausse en octobre (6,2 %). Cette hausse de l'inflation provient principalement de l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés.

2) Energie : + 700 000 € sur le budget communal

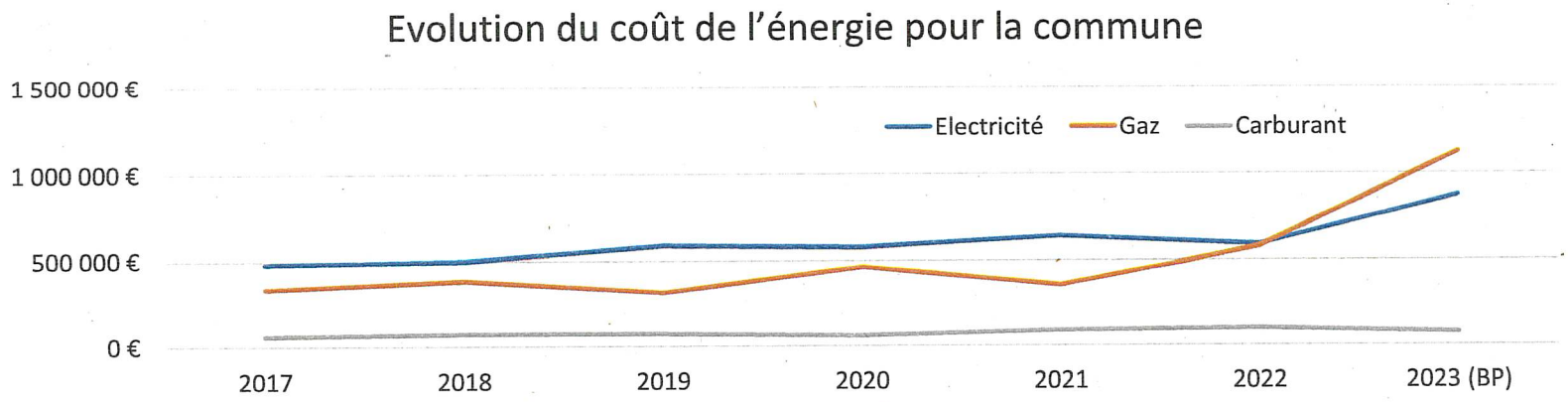

- blocage des prix du gaz pour 2 ans (en groupement d'achat avec le SYANE)
- blocage du prix de l'électricité pour 50 % de la consommation en 2023, marché groupé avec le SYANE pour la totalité de l'électricité à partir de 2024
- plan de sobriété énergétique (réduction de l'éclairage public, plan de chauffe…)
- réflexion sur l'utilisation des véhicules, développement du parc électrique
- plan de travaux d'isolation des bâtiments et de réduction des surfaces de bâtiments communaux

2) Energie : quelle aide de l'Etat ?

- Réductions «automatiques» de la facture d'électricité : l'«amortisseur» électricité : prise en charge à 50 % du surcoût de l'électricité au-delà de 180 €/MWh (jusqu'à 500 €/MWh)

- «Filet de sécurité» pour les collectivités qui subissent à la fois une forte hausse de leurs dépenses et une dégradation de leur épargne. Attente du Compte de gestion pour savoir si Rumilly peut en bénéficier

- Aide pour le gaz pour les tarifs dépassant un prix maxi fixé par l'Europe à 150 €/MWh, qui ne concerne donc pas Rumilly

Volontaire

3) Lettre de cadrage budgétaire 2023 : choix du blocage des dépenses malgré l'inflation prévisionnelle

DIRECTION	VOTE 2022	CADRAGE 2023	évolution
Cabinet	108 070,00 €	108 000,00 €	-0,06%
Affaire Culturelles	464 840,00 €	465 000,00 €	0,03%
Affaires Financières et Juridiques	2 026 393,00 €	2 026 000,00 €	-0,02%
Enfance et Jeunesse	756 800,00 €	757 000,00 €	0,03%
Ressources Humaines	11 899 100,00 €	11 900 000,00 €	0,01%
Systèmes d'Information	217 330,00 €	215 000,00 €	-1,07%
Services Techniques	3 230 772,00 €	3 230 000,00 €	-0.02 %
Sport et Vie Associative	755 000,00 €	700 000,00 €	-7,28%
Relation Citoyen	43 500,00 €	43 500,00 €	0,00%
Prévention Sécurité	206 640,00 €	175 000,00 €	-15,31%
Secrétariat Général	1 381 690,00 €	1 382 000,00 €	0,02% ✓
Surcoût énergie (malgré plan sobriété)		700 000,00 €	
TOTAL	21 090 685,00 €	21 701 500,00 €	2,90% ✓

4) Dépenses de personnel : gros effort de maintien de la masse salariale au même niveau qu'en 2022

- Malgré la hausse du point d'indice
- Malgré la hausse du SMIC
- Malgré le désengagement de l'Etat sur certains services (AESH)
- Malgré l'effet mécanique du GVT
- Malgré la demande toujours plus forte de plus de services à la population

➡ **Gels et suppressions de postes en 2022** (mécanicien, peintre, …)

➡ **Pas de création de postes en 2023**

➡ **Recherche d'optimisation à chaque départ**, réflexion sur l'externalisation, projet Rumilly Services Publics 2025

4) Dépenses de personnel : Analyse des effectifs

Agents gérés au 1er janvier de l'année (1)

EFFECTIFS PERMANENTS

			2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Agents titulaires et stagiaires			**239**	**238**	**238**	**229**	**232**	**233**	**235**	**231**	**239**
Titulaires			**240**	**232**	**227**	**226**	**221**	**223**	**221**	**224**	**218**
	en activité		225	217	210	206	199	201	200	198	195
	hors activité	congé parental	4	1	3	2	1	0	0	0	0
		disponibilité	11	13	14	18	21	22	21	26	23
		détachement ext.	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Stagiaires			**12**	**6**	**11**	**3**	**11**	**10**	**14**	**7**	**21**
Contractuels			**70**	**72**	**66**	**75**	**72**	**64**	**62**	**70**	**52**
CDD	sur emploi vacant		21	24	23	28	32	22	25	39	29
	en remplacement		26	27	23	27	24	25	23	16	7
	chargé de mission		1	1	0	0	0	0	0	0	0
CDI			22	20	20	20	16	17	14	15	16
			309	**310**	**304**	**304**	**304**	**297**	**297**	**301**	**291**

L'évolution des effectifs sur emplois permanents est à la baisse du fait d'un effort réalisé durant l'année 2022 de non remplacement de certains postes et de réorganisation de services.

L'emploi sur poste non permanent (Apprenti, service civique, emplois aidés) se développe depuis deux ans.

On constate également un phénomène inquiétant d'augmentation progressive du nombre d'indemnisations chômage du fait d'agents en fin de droit maladie et en incapacité professionnelle.

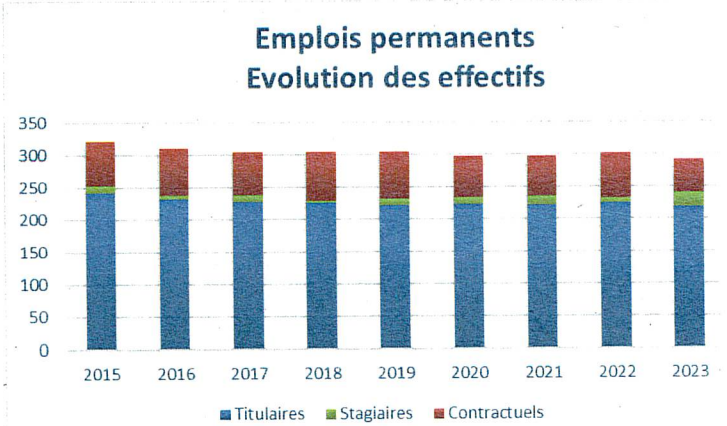

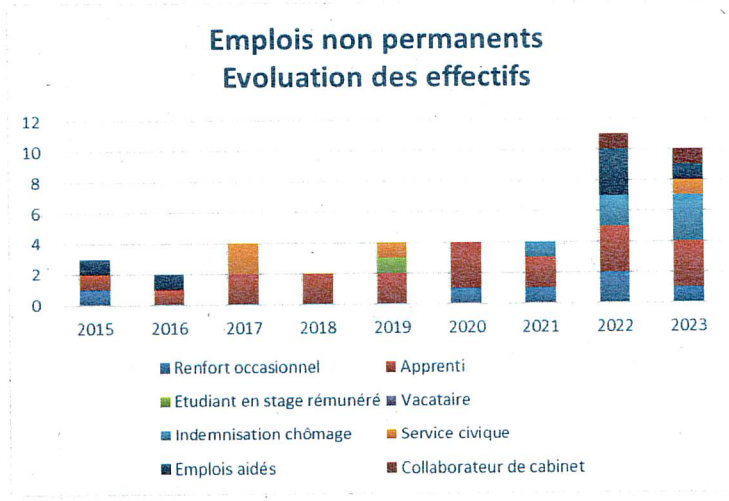

4) Dépenses de personnel : Analyse du temps de travail

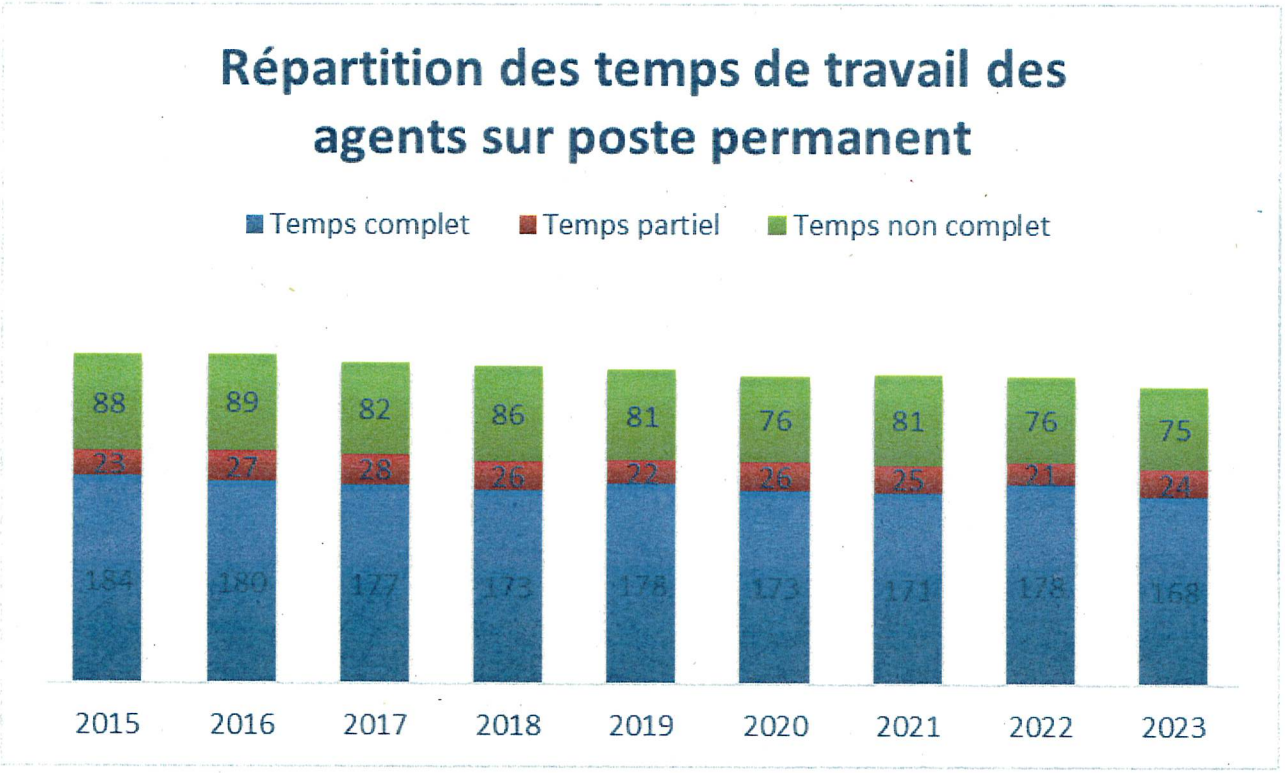

Malgré un diminution d'agents en poste, la répartition en fonction du temps de travail des agents reste relativement stable.

On constate l'effort fait de résorption des emplois précaires et la diminution de poste à temps non complet.

Le nombre d'agent à temps partiel est variable d'une année sur l'autre. Mais il reste stable depuis 2015.

Au 1er janvier 2022, le nouveau protocole de gestion du temps de travail a été mis en place avec la suppression des jours d'ancienneté et la mise en œuvre de 1 607 heures de travail pour l'ensemble des agents.
Le nouveau protocole permet également de simplifier la gestion du temps de travail pour :

- tendre vers plus d'efficience en matière de gestion administrative,
- une meilleure conciliation vie pro / vie perso pour les agents,
- une diminution de la pénibilité pour certains postes de travail.

4) Dépenses de personnel : Analyse de la répartition par catégorie hiérarchique

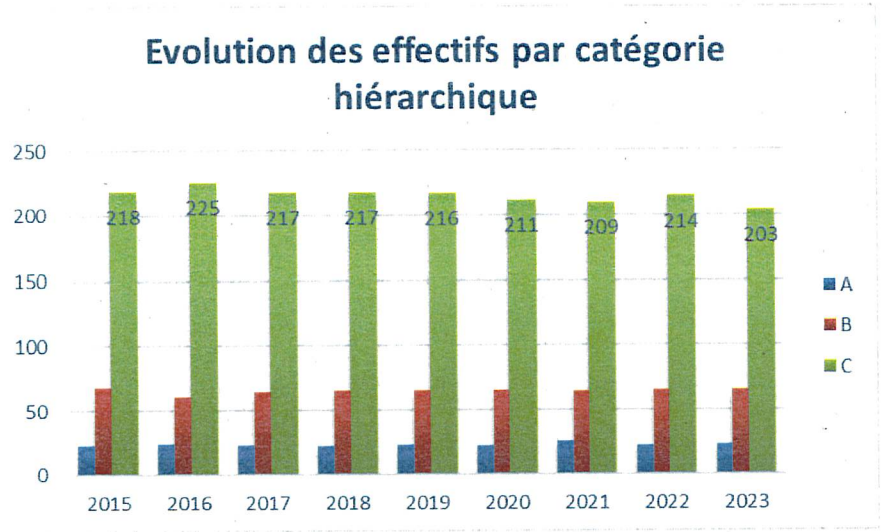

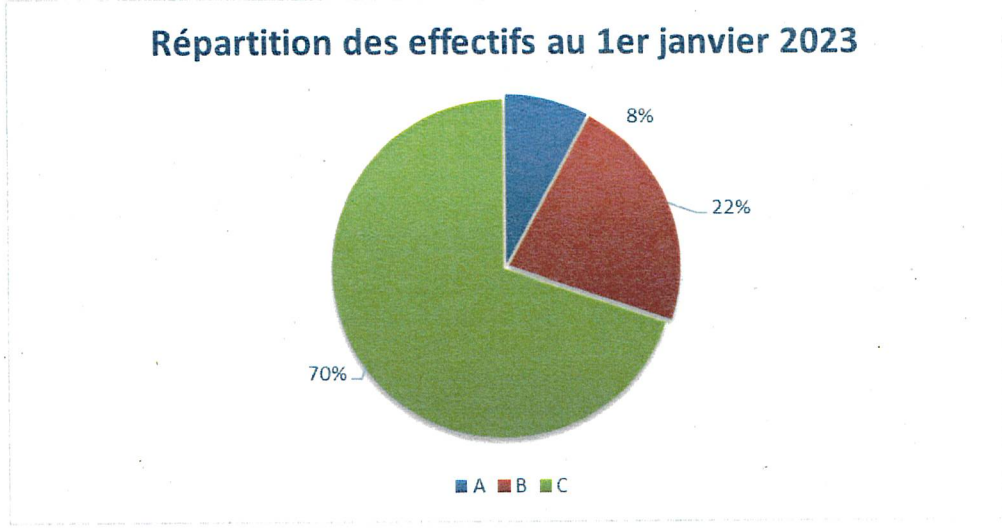

La répartition par catégories hiérarchiques reste stable et équilibrée depuis 2015.

4) Dépenses de personnel : Evolution de la masse salariale

(en €)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (lettre de cadrage)
012	10 115 659	10 179 137	10 307 743	10 355 293	10 788 804	11 516 959	11 600 000
évolution		0,63 %	1,26 %	0,46 %	4,19 %	6,75 %	0,72 %

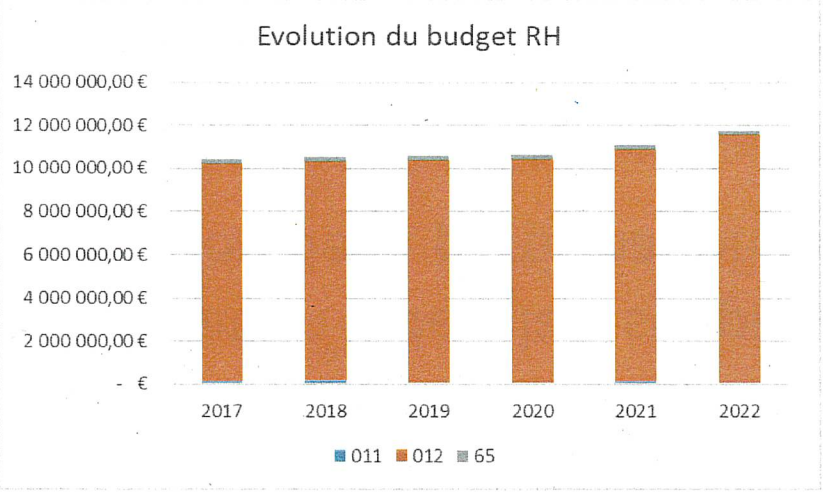

La masse salariale est en constante évolution depuis 2017.

On constate une augmentation en 2021 notamment liée à la mise en place du RIFSEEP et à la réorganisation de la Direction Education Jeunesse ayant nécessité la création de plusieurs postes.

En 2022, l'augmentation a été maîtrisée et il n'y a pas eu de dépassement du prévisionnel malgré un impact fort des mesures nationales :

- Augmentation du SMIC,
- Augmentation du point d'indice de 3,5%,
- Reclassement des catégories C,
- Prise en charge par les collectivités des postes d'Accompagnement des Enfants en Situation de Handicap (AESH).

4) Dépenses de personnel : zoom sur les évolutions prévisionnelles 2023

- Compensation de la suppression des jours d'ancienneté par l'augmentation de la participation employeur aux titres restaurant de 50 à 60%

- Création d'un poste d'urbaniste financé à 50% par la Communauté de communes

- Effet report de la revalorisation du point d'indice sur une année pleine

- Mise en œuvre d'un ajustement du RIFSEEP permettant de revaloriser le régime indemnitaire des agents de catégorie B rémunérés au même niveau que les agents de catégorie C

5) Recettes : prise en compte de l'inflation

- Inflation 2022 (Indice des Prix à la Consommation) : + 6,2 %
- Inflation prévisionnelle 2023 : + 6,5 %

Cette inflation a des conséquences pour tous, dont les services communaux. Pour y répondre :

➡ Décision a été prise de **répercuter une partie de l'inflation sur les tarifs communaux**, pour une recette supplémentaire (83 000 €), dans l'objectif de maintenir le niveau de participation des usagers dans l'accès aux services publics locaux.

➡ Proposition est faite de **maintenir les taux des impôts locaux**, les bases augmentant déjà de l'inflation (+ 6,2 %) ce qui se traduit par une recette supplémentaire de +/- 600 000 €. ***Tous les efforts sont faits pour ne pas avoir à recourir à la hausse des taux.***

6) OBJECTIF : mettre fin à l'effet ciseau pour préserver la Capacité d'Auto-Financement

En 2023, évolution prévisionnelle (BP/BP):

- des charges de gestion : + 1,96 %
- des recettes de gestion : + 2,18 %

➡ de la Capacité d'Autofinancement : **+ 6,72 %**

7) Compte Administratif 2022 : résultats prévisionnels

Les résultats de l'année précédente, issus du Compte Administratif, impactent le budget de l'année en cours, puisqu'il faut en reprendre les résultats. Plus ces résultats sont positifs et élevés, plus ils augmentent les possibilités pour la commune de développer ses politiques l'année suivante.

	2019	2020	2021	2022 (estimation)
FONCTIONNEMENT				
Recettes	24 718 487 €	23 681 665 €	24 109 439 €	24 723 225 €
Dépenses	20 854 177 €	20 191 853 €	21 406 933 €	22 008 103 €
Résultat	3 864 310 €	3 489 812 €	2 702 505 €	2 715 121 €
INVESTISSEMENT (hors RAR)				
Recettes	8 538 482 €	10 536 869 €	9 937 130 €	11 198 609 €
Dépenses	7 698 138 €	7 356 105 €	6 443 749 €	9 255 956 €
Résultat	840 344 €	3 180 763 €	3 493 381 €	1 942 653 €
RESULTAT CUMULE (hors RAR)				
RESULTAT CUMULE	4 704 654 €	6 670 575 €	6 195 886 €	4 657 774 €

8) Rumilly Services Publics 2025 : repenser le modèle économique communal

- Des ressources qui ne permettent plus de faire comme toujours, un impératif : se réinventer

- Trois années pour parvenir à mobiliser le maximum de leviers afin de préserver la capacité d'action de la Ville, dont notamment :

  - Mobiliser les bons leviers de financement

  - Interroger le positionnement de Rumilly au cœur du territoire

  - Re/définir les besoins de service public, leur organisation et leurs moyens

  - Réduire le patrimoine bâti et optimiser son utilisation : élaborer un Schéma Directeur Immobilier (SDI) pour une véritable gestion dynamique du patrimoine

9) Le SDI : une action phare de RSP 2025, pour une gestion dynamique du patrimoine bâti

Le schéma directeur immobilier immobilier (SDI) sera soumis à l'approbation du Conseil municipal lors de sa séance du 16 mars 2023.

L'un des objectifs de la collectivité est, à travers le SDI, de réduire fortement ses surfaces de patrimoine bâti, a fortiori dans le contexte de crise énergétique (raréfaction de l'énergie et explosion de son coût).
L'objectif est de diminuer la surface de patrimoine bâti d'au minimum 15 000 m², en la passant de 90 000 m² à au maximum 75 000 m².

En particulier, le scénario de SDI prévoira :
- la cession du site Plastorex
- la cession du gymnase du Château
- la démolition du bâtiment Grandpierre
- la réduction progressive mais considérable des surfaces de logements propriétés de la Ville

Le devenir de la Maison de l'Albanais, du site d'Ecle et du centre de loisirs du Bouchet devra être défini.

La diminution de la surface de patrimoine bâti permettra :
- de diminuer les frais de fonctionnement de l'ordre de 50 € /m² supprimé et par an.
- de générer une recette d'investissement de l'ordre de 6 à 7 millions d'euros sur la période 2023 – 2030.

Un autre objectif est la rénovation énergétique, en particulier des écoles.

10) Prospective financière : financer les investissements

Maintenir la capacité d'autofinancement en mettant fin à « l'effet ciseau » :

- compte de tenu du faible dynamisme des recettes de fonctionnement (**+ 2 %** par an)
- blocage de l'évolution des charges de fonctionnement à :
  - **+ 3 %** par an pour les charges à caractère général (chap 11)
  - **+ 1,5 %** par an pour les charges de personnel (chap 12)
  - **+ 0 %** les autres charges (chap 65, dont subventions aux associations)
- ne pas augmenter les taux d'imposition, sauf contrainte exceptionnelle

Maintenir l'endettement de la commune à un niveau très bas, afin de garder une marge de manœuvre dans les années qui viennent, pour faire face aux futurs défis, très difficiles à imaginer aujourd'hui.
Compte tenu du remboursement en cours des prêts anciens, il est possible d'emprunter jusqu'à 8 000 000 € d'ici 2025, et de retrouver le niveau d'endettement du début du mandat (+/- 9 000 000 € d'encours).

Enclencher le Schéma Directeur Immobilier, pour concentrer les moyens fonciers et bâtimentaires de la commune aux seuls usages directement liés à ses métiers.

Mettre en place une participation d'urbanisme sur les nouveaux aménagements (taxe d'aménagement majorée, PUP…) entre autres sur les secteurs des futurs giratoires Cassin et Verdun.

10) Prospective financière : financer les investissements

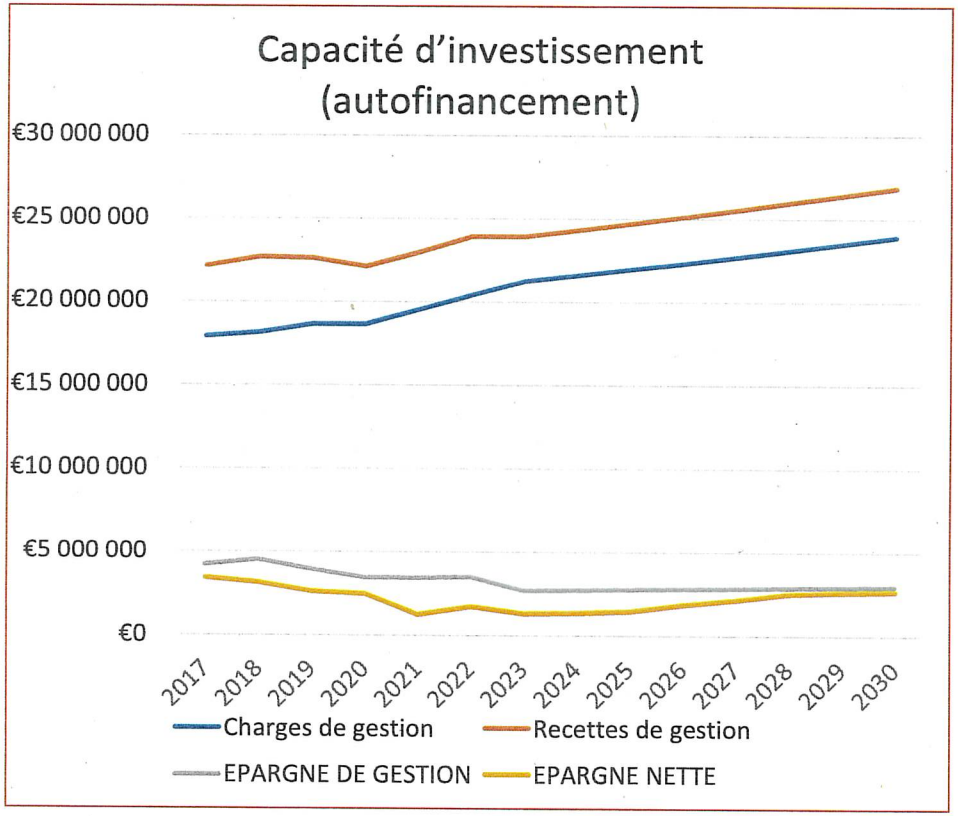

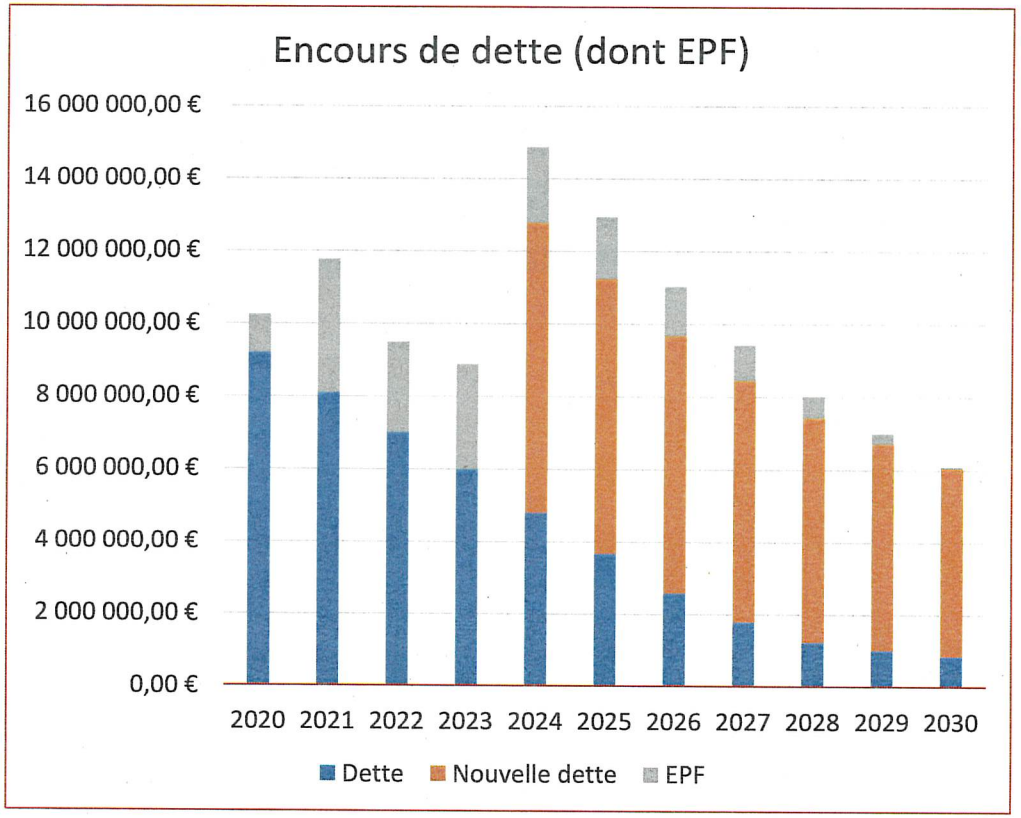

➡ **montant dégagé pour les investissements : 26 000 000 € pour la période 2023-2025 (hors subventions : +/- 5 000 000 €)**

11) Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2023-2025 : 1/2

A) Action Cœur de Ville :

- poursuite des **travaux place Ste Agathe puis rue des Ecoles** (2023)
- plan de **rénovation des façades** (2023-2024-2025)
- **sécurisation de la chapelle des Bernardines** (2023)
- **Aides directes au commerce** (2023-2024-2025)

  Montant total : **2 600 000 €**

- **Parking secteur Salteur : 7 000 000 €**
  - 2023 : acquisitions foncières restantes et démolition, choix du concepteur/réalisateur, déplacement des réseaux, fouilles préalables, dépôt et instruction du permis de construire : 900 000 €
  - 2024 : travaux de construction du parking
  - 2025 : finition et ouverture

- **Rénovation thermique de l'école Léon Bailly : 1 950 000 €**
  - 2023 et 2024 (selon possibilités techniques) : rénovation extérieure puis intérieure (en partie) de l'école

11) Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2023-2025 : 2/2

B) Voirie : 6 900 000 €

- **Aménagements de la rocade : 6 000 000 €**
  - 2023 : études et arrêt du projet définitif, maîtrise d'oeuvre
  - 2024 et 2025 : études de sol, travaux préparatoires, puis travaux, selon avancement du projet de parking (nécessité absolue de phaser les travaux pour ne pas bloquer la commune)
- **Rénovation de la voirie : 900 000 €**
  - Programme de travaux en cours d'élaboration (300 000 € par an)

C) Equipements publics :

- **Reconstruction du city-stade du Champ du Comte : 360 000 €**
  - 2023 : études et arrêt du projet définitif, maîtrise d'œuvre, recherche de subventions, réalisation des travaux
- **Entretien courant du patrimoine communal : 3 000 000 € / an**

Merci de votre attention !